



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné de ce qui suit :

À la séance ordinaire de la Ville de McMasterville prévue le 3 juin 2024, à 19 h, à la salle du conseil municipal, au Centre communautaire intégré de McMasterville (CCIM), situé au 255, boulevard Constable, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

a) **Adresse** : 870-872, rue Sirois

Nature de la demande : Marge avant

La demande porte sur le lot 4 494 358 et vise à régulariser une marge avant d'au moins 7,09 mètres pour le bâtiment existant, alors que la grille des usages et des normes de la zone R-7 du *Règlement de zonage numéro 382-00-2008*, tel que modifié, prescrit une marge avant minimale de 7,5 mètres;

De plus, il est possible de transmettre des commentaires par écrit, à la Ville, par l'un des moyens de communication suivants :

- Par courriel, au plus tard le 3 juin 2024 à midi, à l'adresse électronique info@mcmasterville.ca en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » dans l'objet du message;
- Par lettre adressée au 255, boulevard Constable, McMasterville, Québec, J3G 6N9 ou déposée dans la boîte aux lettres située devant l'Hôtel de Ville située à l'adresse mentionnée précédemment, reçue au plus tard le 3 juin 2024 à midi, en indiquant « **Commentaire relatif à une dérogation mineure** » sur l'enveloppe.

Donné à la Ville de McMasterville, ce 17^e jour du mois de mai 2024.

La directrice des Services juridiques
et greffière,

Me Marie-Josée Bédard